

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE
N°2023_031

7.1.7 RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

~~~~~

**ACTE DE CLÔTURE  
D'UNE RÉGIE DE RECETTES  
(ANIMATIONS SALLE DE CINÉMA DE POLLESTRES  
ESPACE ARTHUR CONTE)**

**Le Maire de la Commune de Pollestres,**

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaires des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 7 l'autorisant à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

VU la décision n°16/21 en date du 22 novembre 2021 portant acte constitutif d'une régie de recettes (animations salle de cinéma de Pollestres Espace Arthur Conte) ;

VU la décision n°040/22 en date du 14 septembre 2022 modifiant l'acte constitutif d'une régie de recettes (animations salle de cinéma de Pollestres Espace Arthur Conte) ;

VU la délibération n°2023\_002 en date du 5 avril 2023 portant création du budget annexe assujéti à la TVA pour le cinéma « Cinémaville Pollestres » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de transférer la gestion de ce service sur ce nouveau budget annexe.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : La régie de recettes « Animations salle de cinéma de Pollestres » instituée auprès du service Cinémaville Pollestres est clôturée à compter du 5 juillet 2023.

**ARTICLE 2** : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et du mandataire de la régie.

**ARTICLE 3** : Le Maire et le Comptable Public Assignataire de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pollestres, le 5 juillet 2023

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE POLLESTRES" and "PREFECTURE" around a central emblem. The signature is a cursive script that loops across the stamp.

Mise en ligne le 05/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-066-216601443-20230705-DECISION23\_